

OBTENIR UN BREVET FEDERAL PAR EQUIVALENCE

Note résumant les critères et les principes pour l'obtention d'un Brevet Fédéral (BF) par équivalence. Pour toutes les demandes, il faut s'adresser au comité régional (contacter Guillaume) pour obtenir un dossier et avoir les explications sur la démarche. Dans tous les cas, il faut être licencié FFN.

1- Quelques définitions

Equivalence : une équivalence permet au titulaire d'un diplôme de bénéficier de la totalité d'un autre diplôme.

Dispense : une dispense permet au titulaire d'un diplôme, de bénéficier de la certification d'une ou plusieurs UC.

Aucune épreuve certificative n'est demandée pour l'attribution de ces UC.

Allègement : un allègement permet au stagiaire d'être dispensé de la formation correspondante. Il nécessite cependant de passer la certification.

2- Des principes

LES EQUIVALENCES : les demandes d'équivalences font l'objet d'une mesure transitoire. Elles devront être déposées avant le 31 décembre 2012.

LES DISPENSES : elles ne font pas l'objet de mesures transitoires.

3- Pourquoi obtenir un Brevet Fédéral (voir annexe)

En complément de l'annexe ci-jointe, rappel des Brevets Fédéraux demandés pour la labellisation des clubs :

- Label Animation : BF2
- Label Développement : BF3
- Label Formation : BF4 ou DE
- Label National : BF5 ou BE2
- Label International : Entraîneur Expert

4- Equivalences Brevets Fédéraux

4.1 Brevets d'Etat (BEESAN et BE2)

Diplôme	Brevet Fédéral	Evaluateur ENF	Expérience	Formation complémentaire	Attribution
BEESAN	BF2	ENF1 – ENF2	Justifier d'une expérience d'enseignement de 100h sur une période de 2 ans Pass'sports de l'eau (attestation Président du club)	1 jour	CTS
BEESAN	BF3	ENF1 – ENF2 – ENF3	Justifier d'une expérience de 150h / 2 saisons sportives Pass'compétition et premières pratiques compétitives (attestation Président du club)	2 jours	CTS
BEESAN	BF4	ENF1 – ENF2 – ENF3	Justifier d'une « expérience d'entraînement significative » sur 3 saisons sportives au moins (attestation DTN)	2 jours	DTN
BEESAN	BF5	ENF1 – ENF2 – ENF3	Justifier de figurer sur la liste d'aptitude DTN ou d'une expérience d'entraînement, dans la discipline visée pendant 5 ans dans les 10 ans qui précèdent et dans cette période d'avoir entraîné un sportif listé « Sportif haut niveau » (SHN)	2 jours	DTN
BE2	BF4	ENF1 – ENF2 – ENF3		2 jours	DTN
BE2	BF5	ENF1 – ENF2 – ENF3	Justifier d'une expérience d'entraînement sur 5 ans dans les 10 ans qui précèdent la demande	2 jours	DTN

4.1.1 Remarque : à partir du Brevet Fédéral 3, on parle par discipline (natation course, natation synchronisée, water-polo, plongeon, eau libre).

4.1.2 Explication « **expérience d'entraînement significative** »

Natation Course, avoir entraîné un ou une nageur(se) :

- de niveau national de catégorie d'âges
- ou de niveau national 2 et supérieur
- ou classé dans les 160 premiers du classement national du Natathlon

Natation Synchronisée, avoir entraîné une nageuse :

- finaliste aux championnats de France national
- ou de niveau championnat de France élite
- ou de niveau championnat de France national 2

Water-Polo féminin, avoir entraîné une équipe :

- national 2 ou supérieur
- ou critérium national junior



Water-Polo masculin, avoir entraîné une équipe :

- au phase finale de national 3
- ou national 2 et supérieur
- ou critérium national 16/17 ans

Plongeon, avoir entraîné un plongeur :

- de niveau des championnats de France des jeunes
- ou de niveau des championnats de France d'été
- ou de niveau coupe de France

Natation en Eau Libre, avoir entraîné un nageur :

- classé dans les 15 premiers d'un championnat de France toutes catégories (hors 5 km indoor)
- ou classé dans les 5 premiers d'un championnat de France de catégories d'âges (hors 5 km indoor)

4.2 Autres diplômes (contacter Comité Régional Natation de Bourgogne)

- ✓ M.N.S
- ✓ Enseignant (statut juridique)
- ✓ Ancien brevet fédéral
 - Entraîneur jeunes
 - Moniteur
- ✓ C.A.P.E.P.S

4.3 La formation complémentaire

Possibilité d'organiser le passage du test de sécurité sur cette formation complémentaire.

- Sur une journée pour les BF1 et BF2 :
 - Formation à la fonction de tuteurs : 4h
 - La protection des mineurs et les comportements à risque : 3h
- Sur deux journées pour les BF3 et au-dessus :
 - Formation à la fonction de tuteurs : 4h
 - La protection des mineurs et les comportements à risque : 3h
 - Les directives techniques nationales : 2h
 - Actualisation de connaissances : 5h

5- Dispenses ou allégement

(contacter Comité Régional Natation de Bourgogne)

- Licence STAPS entraînement natation
- Ancien Brevet Fédéral (hors ci-dessus)



6- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) **(contacter Comité Régional Natation de Bourgogne)**

Si concerné par aucun des cas ci-dessus mais avec une expérience d'entraînement en club à titre bénévole ou salarié, possibilité de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E).

Pour tout renseignement complémentaire et pour faire une demande de dossier, merci de contacter l'ERFAN Bourgogne au 03.80.52.46.33 ou par e-mail : bourgogne.natation@wanadoo.fr.